



## Synthèse de l'activité 2015 du département Répertoire

### Le département Répertoire

Le département Répertoire/Patrimoine de l'ADRC, créé en 1999 à l'initiative du Centre National du Cinéma et de l'image animée et du Ministère de la Culture et de la Communication, est **la seule structure d'intervention qui apporte concrètement aux salles une possibilité d'accès aux films de Répertoire par le financement et la diffusion de copies numériques à des conditions aménagées** (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %). La programmation de ces films à destination principalement des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes est réalisée avec l'accord des distributeurs. Les interventions de l'Agence dans le domaine du Patrimoine concernent également l'accompagnement des œuvres [voir page 3].

### Synthèse de l'activité 2015

<b>577 salles bénéficiaires</b>
<b>28 % du parc français</b>
<b>90 % de Petites Villes et Villes Moyennes</b>

Après une année 2014 particulièrement dynamique, notre activité enregistre une légère baisse mais reste néanmoins à un niveau très élevé. En 2015, **577 établissements** ont bénéficié d'un accès aux films de Répertoire grâce à l'ADRC soit **28 % du parc des établissements cinématographiques**. Depuis 2010 et le début de la diffusion numérique, le département Répertoire de l'ADRC a enregistré une évolution très importante du nombre d'établissements bénéficiaires de ses actions de diffusion (+ 25 %). **En cinq ans, le nombre de programmations a plus que doublé** passant de 1 431 en 2010 à 3 473 en 2015. 100 nouveaux titres ont été proposés cette année. **L'Agence consolide ainsi la constitution de son « catalogue » et permet un accès facilité à 550 longs métrages, en partenariat avec 50 distributeurs.**

Avec **418 titres diffusés et 93 000 entrées réalisées en 2015**, le taux de sortie des films et la moyenne des entrées par programmation (26) sont en progression. Rappelons que près de 90 % des programmations sont effectuées par des salles des Petites Villes et Villes Moyennes. La plupart de ces établissements étaient peu pris en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le secteur Répertoire. L'année 2015 voit la confirmation des efforts engagés par l'ADRC depuis 17 ans avec une activité qui a très nettement progressé.

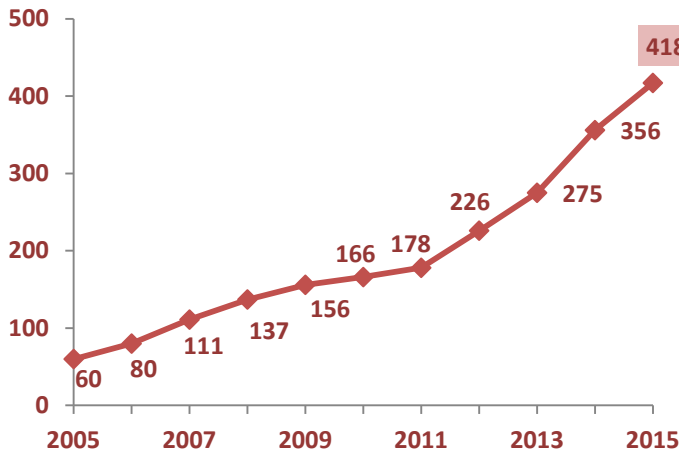
Nombre de salles par années



### 577 salles bénéficiaires en 2015.

Le nombre de salles qui ont recours aux copies ADRC Répertoire reste à un niveau élevé, malgré une baisse de 10 % qui s'explique en partie par l'absence d'événement commémoratif et fédérateur à l'image de la rétrospective *La Grande Guerre au cinéma*, proposée l'année passée. La numérisation des salles et des catalogues est un facteur important de ce développement depuis 2010. Soulignons que de nouvelles salles, peu actives auparavant sur ce secteur, ont engagé à nos côtés une action de diffusion pérenne. La souplesse du numérique et l'action de l'ADRC sont des atouts majeurs pour ces salles.

Titres programmés par années

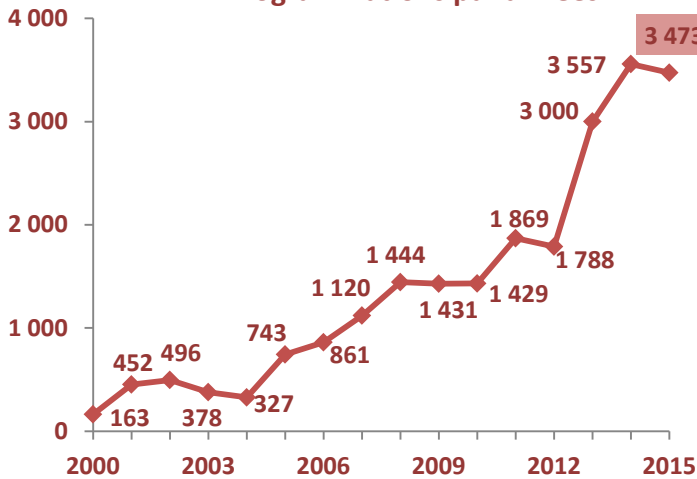


**418 titres diffusés en 2015.**

418 ont été diffusés en 2015 contre 356 en 2014 et 166 en 2010 (soit une hausse de 151 % en 5 ans). Le nombre de rééditions en hausse et le renouvellement des conventions avec nos partenaires distributeurs permettent d'enrichir notre fonds et d'en assurer une meilleure diffusion dans le temps.

- 80 % des films accessibles en numérique.
- Plus de 100 titres « jeune public ».
- 30 films disponibles en version audio-décrite (AD) et/ou sous-titrée (SME).
- 81 films ont bénéficié de l'aide à la numérisation des œuvres (CNC).

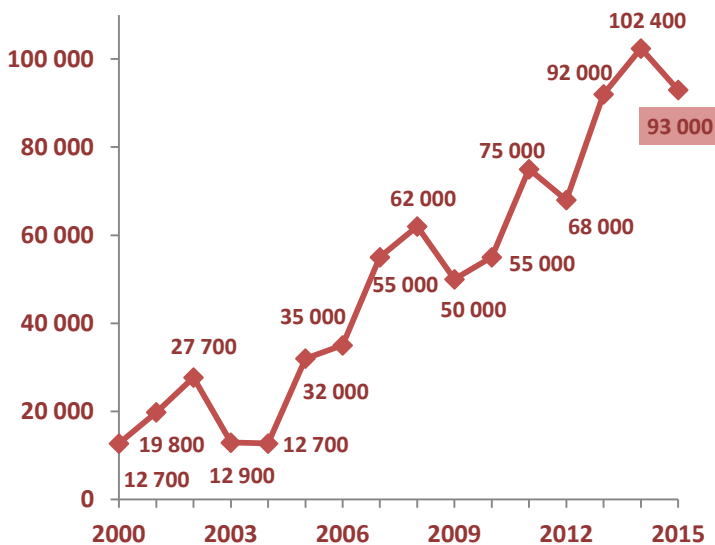
Programmations par années



**3 473 programmations en 2015.**

Depuis 2010, une forte croissance du nombre de programmations est observée du fait de la transition numérique. 3 473 programmations ont été enregistrées en 2015 contre 1 431 en 2010. L'envoi et le suivi des films s'effectuent majoritairement sur disque dur. Rappelons que cette gestion très chronophage est assumée par le département. L'année 2015 a permis toutefois de reconduire le partenariat avec VEO permettant des envois via une solution dématérialisée.

Entrées par années



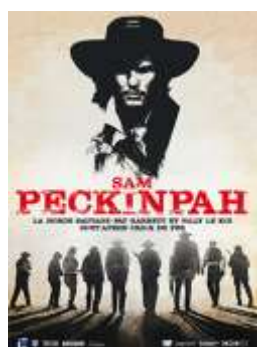
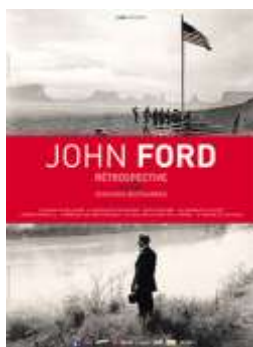
**93 000 entrées réalisées en 2015.**

Après avoir franchi le cap des 100 000 entrées en 2014, nous enregistrons une baisse de 10 % cette année. On remarquera toutefois une hausse des entrées depuis 2010 (+ 69 %) liée d'une part à l'augmentation du nombre de titres et des programmations et d'autre part, au travail régulier des exploitants, en particulier dans les petites villes. Depuis 2000, plus de 805 000 entrées ont été réalisées tous cycles confondus témoignant que l'action de l'ADRC qui s'inscrit dans le temps atteint pleinement ses objectifs.

## Accompagnement

Les interventions du département Répertoire ne se limitent pas au financement et à la diffusion des copies, elles comprennent également :

- **L'édition de documents d'accompagnement sur les films**, gratuitement mis à disposition des salles et des publics. Le tirage global de ces dépliants atteint près de 60 000 exemplaires.



- **La diffusion d'avant-programmes numériques :**

L'ADRC est partenaire de l'Association des Cinémas de Proximité d'Aquitaine (ACPA) et assure la diffusion d'une série de 13 entretiens avec des spécialistes du cinéma en avant-programme de films de patrimoine. En 2015, deux nouveaux entretiens ont été proposés : *All about Eve* de Joseph Mankiewicz par NT. Binh et *Rocco et ses frères* de Luchino Visconti par Laurence Schifano. Plus de 50 diffusions ont été effectuées. Ce service est proposé gratuitement, au format DCP. Il se poursuit en 2016.

- **Le repérage d'intervenants et la prise en charge de leurs déplacements dans les salles :**

Plus de 30 interventions ont été proposées.

- **La diffusion de films muets en ciné-concert** à des conditions aménagées :

100 ciné-concerts ont été proposés en 2015.

- **La proposition d'ateliers et d'animations Jeune Public** à des conditions adaptées :

34 animations ont été proposées en 2015 (ciné-contes, ateliers, projections commentées...).

- **L'organisation de visionnements professionnels** de films de Répertoire en régions en partenariat avec le département Diffusion de l'ADRC et dans le cadre de manifestations nationales : Festival International du Film de La Rochelle, Festival Zoom Arrière de Toulouse, Festival des 3 Continents (Nantes), Festival Viva Patrimoine ! (Valence) et Lumière 2015 à Lyon en partenariat avec l'AFCAE.

- **Une fonction de centre-ressources** au bénéfice des professionnels. Le département Répertoire assure la collecte des catalogues des distributeurs, qui lui permet de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit. Ce service est disponible en ligne sur le site [cineressources.net](http://cineressources.net) (en collaboration avec La Cinémathèque française).



Ciné-concert « *Fatty se déchaîne* ». Trois courtes comédies de Roscoe Arbuckle (Tamasa).

## Mise en réseau et partenariats

Journées de projections, rencontres professionnelles sur la diffusion de films du Patrimoine en salles et différentes interventions ont rythmé l'année 2015, permettant de répondre aux demandes des exploitants, d'offrir une meilleure visibilité à l'activité du département Répertoire et de placer celle-ci au centre de nombreux partenariats. En 2015, le département Répertoire a collaboré avec l'AFCAE, Les Archives françaises du film du CNC, La Cinémathèque française, Toute la mémoire du monde, La Cinémathèque de Toulouse, l'Agence du court métrage, Ciné ma Différence, la Fondation Jérôme Seydoux Pathé, Images en Bibliothèques (à l'occasion du Mois du film Documentaire), l'ADFP. L'Agence poursuit également son travail avec 50 distributeurs et l'ensemble des associations départementales et régionales.

## Informations et communication

- Une newsletter trimestrielle informe les exploitants et nos partenaires des actions et proposition du département.
- La rubrique « films du répertoire » de notre site Internet comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur.

---

**L'ensemble de ces actions a été établi en accord avec tous les professionnels concernés et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).**

